

Questions orales

M. MacDonald (Egmont): ... dans cette importante affaire...

Des voix: Règlement.

M. MacDonald (Egmont): ... ou bien que vous pratiquiez une sorte de discrimination contre les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député vient d'être interrompu de nouveau, dans son propre intérêt, je pense, pour lui éviter d'aller plus loin dans ce qui me paraît être une observation plutôt irrévérencieuse.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Crowfoot.

M. Horner: En raison des liens d'amitié qui nous lient, et parce que je sais le soin que vous mettez à vous acquitter des devoirs de votre charge, monsieur l'Orateur, j'hésite en l'occurrence à invoquer le Règlement. Pourtant, c'est le rôle de l'opposition d'examiner les dépenses du gouvernement pour juger du rendement et de l'efficacité de son administration. L'un des principaux repères d'une démocratie tient à l'obligation pour le gouvernement de procéder par appels d'offres. C'est le gouvernement qui adjuge les contrats. Lorsque le prix contractuel dépasse un certain plafond, le gouvernement est tenu, en vertu de la loi, d'accepter le meilleur soumissionnaire. Les appels d'offres sont conçus et rédigés avec soin, inspirés qu'ils sont par un souci poussé d'efficacité et d'exactitude. Le ministre a le devoir de respecter les termes des appels d'offres qu'il établit. Le 9 novembre dernier, j'ai tenté de pousser l'affaire. J'ai fourni alors à la Chambre et au ministre le texte exact de cet appel d'offres, tout comme je l'ai fait aujourd'hui. Je n'ai toujours pas réussi à obtenir de réponse satisfaisante du ministre des Transports.

Pourquoi n'ai-je pas réussi? Cette question concerne tous les députés de l'opposition. Si je n'ai pas réussi, c'est en raison de la pratique qui s'est instaurée à la Chambre des Communes et qui fait que, chaque fois que vous entendez les miaulements des ministériels, vous, monsieur l'Orateur, vous intervenez pour dire que c'est le tour d'un autre député de poser une question. Le gouvernement sait qu'il est mal pris partout au Canada et il s'efforce le plus normalement et humainement du monde de défendre son ministre; voilà pourquoi il a recours à ces miaulements qui vous font croire à vous monsieur l'Orateur, que la question est contraire au Règlement. Aujourd'hui, le député de York-Simcoe, assis à mes côtés, a été le premier à poser une question. Le ministre des Finances n'a même pas pu répondre à sa dernière question supplémentaire, car vous ne lui avez pas laissé le temps de répondre; c'est la même chose qui m'est arrivé à moi.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il serait peut-être utile que je fasse remarquer aux députés que j'ai connu aujourd'hui la période des questions la plus difficile depuis que j'occupe le fauteuil. Elle a été difficile à cause de ce qui s'est produit en un nombre extraordinaire d'occasions, y compris l'exemple mentionné par

[M. MacDonald (Egmont).]

le député de Crowfoot à propos de ses questions et celles qui ont été posées par le député de York-Simcoe.

L'observation du député d'Egmont au sujet de la façon d'agir de la présidence est si irrévérencieuse qu'elle équivaut presque à un manquement à l'autorité de la présidence, et j'en suis étonné.

Les considérations qui entrent en ligne de compte dans les décisions que j'ai dû prendre dans le vif de la dernière période des questions, à vrai dire durant toutes les périodes des questions, n'ont rien à voir avec le chahut, les observations et les allusions à l'esprit de parti. Dans le cas signalé aujourd'hui, dans sa question supplémentaire, le député de York-Simcoe demandait en somme si le ministre des Finances avait tenu compte de la position prise par l'opposition le printemps dernier. Je trouve que c'est passer les bornes, selon l'interprétation la plus large de l'usage de la période des questions, même dans le cas de celui qui pose la première question et qui, presque à tout coup, selon moi, a eu toute latitude.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Outre cela, la question qui m'a semblé antiréglementaire et qui ne cherchait nullement à obtenir un renseignement a été précédée d'un préambule également et nettement irrecevable; enfin, après avoir été averti au sujet du préambule, le député de York-Simcoe a tenté de poursuivre son raisonnement, en donnant les raisons qui ont motivé la position de son parti le printemps dernier. Je parle de mémoire. Mais si ma mémoire est fidèle, il me semble que, si nous excluons ces trois parties fautives: la question, le préambule et ce qui a suivi, la question était parfaitement acceptable à la présidence.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député de Crowfoot a fait précéder sa question d'un préambule dans lequel il a lu un règlement à l'intention du ministre des Transports, lecture que je n'ai pas interrompue et que je lui ai permis de terminer, mais qui s'est prolongée bien au-delà des limites permises normalement. En tout état de cause, j'ai pensé que pour être juste envers lui, il fallait lui permettre de mettre les choses au point. Malheureusement, dans sa seconde question, le député de Crowfoot a tenté de donner lecture d'un autre document juridique, ce que j'ai trouvé injustifié pendant la période des questions.

Quant au député d'Egmont qui vient de se lever pour exprimer ce que je ne puis qualifier autrement que d'observation assez malheureuse et excessive, je dois décider immédiatement dans tous ces cas si je dois ou non permettre aux députés de poursuivre. J'ai interrompu le député de York-Simcoe parce qu'il s'est servi indûment de la période des questions ainsi que le député de Crowfoot, et tous les deux sont mécontents, j'en suis certain.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois maintenant demander au député d'Egmont soit de présenter des excuses pour avoir employé un langage excessif soit de sortir de la Chambre.